

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 2 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le deux octobre 2015 à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Bertrand VACHETTE, Laurent MEULENYSER, Michel BUXERAUD, Dominique TRUFFAULT et Jason REGNIER et Mmes Nadine GOHARD, Catherine LANEN, Liliane BAYANO, Hélène CÔME et Sandrine JOURNE

Madame Marie GARCIA donne pouvoir à Monsieur Rémi LUCET.

Madame Laurence VAUVERT donne pouvoir à Madame Nadine GOHARD.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le maire propose d'ajouter 4 points à l'ordre du jour, à savoir :

- la présentation des rapports annuels 2014 du SIA, SIPTG et SEY78
- la division de parcelles dans le cadre de la vente de Folleville

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 17 juillet 2015

Monsieur Bertrand VACHETTE propose quelques corrections de forme qui sont prises en compte.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

2. Décision Modificative n°1

Monsieur le maire explique qu'il convient de prendre la décision d'intégrer au budget le prêt contracté au conseil municipal du 17 juillet 2015, une recette de la CAFY non budgétée, un « trop perçu » de la CAFY non budgétée et de procéder à divers ajustements budgétaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

3. Convention de fourniture d'eau pour la base de vie des travaux du golf

Monsieur le maire rappelle qu'il convient de signer et d'accepter une convention entre le SIPTG, la Lyonnaise des eaux et la société CNT, dans le cadre de la fourniture d'eau potable de la base de vie du golf pendant la durée des travaux de construction.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

4. Convention de pose d'un récepteur de télé-relève d'eau

Monsieur le maire explique qu'il convient de signer une convention avec le SIPTG et la Lyonnaise des eaux pour autoriser la mise en place d'équipements de télé relève des compteurs d'eau.

Il précise que ce dispositif a pour avantage une plus rapide détection des fuites et évite l'entrée des agents de la Lyonnaise des Eaux dans les propriétés.

Monsieur Dominique TRUFFAULT pense qu'il faudra prévenir la population que les agents de la Lyonnaise des eaux ne passeront plus.

Monsieur Laurent MEULENYSER évoque le sujet des ondes produites par les antennes de réception de la télé relève. Monsieur le maire rappelle que le choix de poser les antennes sur l'église et l'école de Grignon est lié à la nécessité de « points hauts » sur le territoire et qu'il faudra tenir compte de cette observation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

5. Modification du PLU

Monsieur le maire explique que toutes les étapes de cette modification sont accomplies, que le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions et émis un avis favorable.

Un courrier a été consigné au registre d'enquête publique, auquel le maire a répondu par écrit.

Il convient désormais d'adopter cette modification en conseil municipal.

Il rappelle qu'une seconde procédure de révision allégée est actuellement en cours, avec une enquête publique qui se déroule du 1er au 31 octobre 2015. Elle a pour but de modifier une zone classée agricole en zone UEa, sur le site de Folleville, dans le cadre du projet d'aménagement.

Concernant le projet « Folleville », il explique que les choses avancent bien, avec un dépôt de permis de construire prévu à l'automne. Les premières présentations d'avant-projet sont conformes au PLU.

Les voiries seront rétrocédées pour intégrer le domaine privé de la commune.

Le programme de construction ne sera pas clôturé mais s'intégrera au Parc.

Monsieur Laurent MEULENYSER dit que Folleville doit être considéré comme un lien urbanistique entre les 2 hameaux de Thiverval et Grignon.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

6. Ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole d'île de France

Monsieur le maire explique qu'il convient de renouveler la ligne de trésorerie de la commune.

Malgré un budget équilibré, les recettes n'arrivent pas forcément au « bon moment » et une ligne de trésorerie permet de payer nos fournisseurs dans des délais raisonnables.

La précédente ligne de trésorerie avait été contractée à la Caisse d'épargne. A ce jour, la meilleure proposition nous a été faite par le Crédit Agricole d'île de France qui propose des frais de dossiers réduits et pas de frais de non-utilisation. Les intérêts sont calculés quotidiennement sur la base du taux Euribor 1 MOIS, avec une marge bancaire de 1,5%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

7. L'Agenda Programmé d'Accessibilité

Monsieur le maire explique que la Loi nous oblige à déposer un Agenda Programmé dans le cadre de la mise en accessibilité des ERP (établissement recevant du public). Cet agenda doit programmer les travaux et adaptations nécessaires sur une période de 3 ans, allant de septembre 2015 à septembre 2018. Il doit être validé par les services préfectoraux dans les 4 mois qui suit son dépôt.

Tous les ERP concernés nécessitent des travaux, tels que la réalisation de stationnement réservé aux handicapés, de sanitaires adaptés, de signalisation, d'amélioration de l'accès aux locaux (rampe d'accès...).

Madame Sandrine JOURNE demande qui réalisera les travaux. Monsieur le maire répond que certains seront réalisés en régie et d'autres par les entreprises.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

8. Remboursement avance séjours d'été

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour autoriser le remboursement d'un acompte payé par deux familles, alors qu'elles ont annulé la participation de leur enfant aux séjours d'été, pour des raisons légitimes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

9. Gratuité de la cantine scolaire pour les familles bénéficiaires du RSA

Le Bureau municipal propose d'accorder aux familles bénéficiaires du RSA la gratuité des frais de cantine scolaire, en rappelant que les tarifs fixés accordent une réduction de 0,20 € , pour 2 enfants, et 0,10€ supplémentaires, à partir du 3ième enfant inscrit ou pour les familles non imposables.

La tarification minimum par enfant et donc de 3,10€ et s'avère très lourde pour une famille dont les revenus sont constitués d'un RSA. A ce jour, deux enfants seraient concernés sur notre commune.

Monsieur Bertrand VACHETTE s'interroge sur le principe de gratuité ou d'une participation symbolique. Monsieur le maire répond que les procédures d'impayés, qui sont de la responsabilité du Trésorier Public, aboutissent le plus souvent en admission en « non-valeur » - en revenant en débit sur le budget de la commune, affectés de frais de poursuite non négligeables et bien plus onéreux que la gratuité.

Madame Nadine GOHARD intervient pour expliquer que toutes les familles qui ont bénéficié de l'aide du CCAS en cas de difficultés passagères ont respecté leur engagement envers la commune.

Elle propose de réfléchir à étendre cette mesure aux personnes âgées bénéficiaires de l'APA et du service de portage de repas à domicile. Ces points feront l'objet d'un autre débat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

10. Division de la parcelle n°236 pour déclassement et déclassement de la parcelle n°304 (point ajouté à l'ordre du jour)

Monsieur le maire explique qu'il convient d'autoriser la division de la parcelle cadastrée section H n°236 et le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section H n°304, dans le cadre de la vente de Folleville, pour permettre au promoteur de délimiter le futur chantier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

11. Présentation du rapport 2014 du SITPG (point ajouté à l'ordre du jour)

12. Présentation du rapport 2014 du SIA (point ajouté à l'ordre du jour)

Madame Catherine LANEN précise que les rapports sont accessibles à l'accueil de la mairie.

De façon notable, le prix de l'eau a baissé de 5% entre 2013 et 2014.

Le Conseil Municipal acte la présentation du rapport annuel 2014 du SITPG.

Le Conseil Municipal acte la présentation du rapport annuel 2014 du SIA.

13. Présentation du rapport 2014 du SEY78 (point ajouté à l'ordre du jour)

Monsieur Daniel BOSSE explique que le SEY peut proposer une aide à l'enfouissement des réseaux électriques (30% de subvention) mais que la charge restant à la ville demeure importante. Il ne reste à ce jour, sur le village qu'une seule partie non-enterrée de la RD109 qui mène à Crespières.

En ce qui concerne le groupement de commandes pour la fourniture d'électricité pour toutes les communes adhérentes, c'est DIRECT ENERGIES qui a obtenu le marché pour le 1^{er} janvier 2016, et il est attendu une économie en moyenne de 8%.

Le Conseil Municipal acte la présentation du rapport annuel 2014 du SEY78.

Tour de table :

Monsieur Michel **BUXERAUD** s'enquiert d'une présentation des projets d'urbanisme qui affectent très sensiblement l'aspect et la vie des quartiers, notamment actuellement sur Thiverval.

Monsieur le maire explique que tous les permis sont consultables à l'affichage en mairie et qu'il n'est jamais fait dérogation aux règles du PLU.

Il sera fait une information au conseil municipal, pour les dossiers importants.

Monsieur Laurent **MEULENYSER** demande la raison de la non-prise en compte des chèques CESU pour les participations des familles.

Il est rappelé que les chèques CESU ne sont pas autorisés dans les collectivités pour les frais de restauration et de garderie.

Madame Sandrine **JOURNE** s'interroge sur le nouveau fonctionnement de la cantine à l'école de Grignon et demande où en est l'enseignement des langues étrangères à l'école et la proposition de séjours linguistiques pour les jeunes en été.

Madame Hélène **CÔME** répond que l'enseignement de l'anglais est désormais de la responsabilité de l'enseignant de la classe qui doit, à l'aide d'outils pédagogiques, proposer une initiation aux élèves. Ceci est mis en place dans notre école.

Madame Nadine **GOHARD** rappelle que les séjours linguistiques intéressent plus les parents que les jeunes mais qu'il est possible d'envisager leur proposition dans le cadre de la programmation des séjours d'été 2016.

Dans le cadre des travaux de la Commission sociale, elle annonce qu'une expérimentation de « boîtes à lire » va avoir lieu sous le kiosque à Grignon. A suivre....

Une Soirée « Star War » avec la projection de 3 films est prévu à la Salle JCT, écran géant- Dolby stéréo- le 13 novembre 2015, de 19h00 à 2 heures, en collaboration avec l'ASCL.

Les 12-17 ans sont ciblés prioritairement ; ils pourront venir avec 2 amis maximum.

Monsieur Dominique **TRUFFAULT** explique qu'à titre personnel, il rencontre des problèmes de connexion internet et s'interroge quant au déploiement de la fibre. Monsieur le maire répond que le schéma départemental le prévoit de 2016 à 2025 et que Thiverval-Grignon devrait bénéficier de sa proximité avec la ville de Plaisir.

Monsieur le maire souhaite faire un point d'information sur le PSG.

Il précise qu'il a fait un communiqué sur le site Internet de la ville, en vue d'apaiser les multiples sollicitations et interrogations que le sujet peut provoquer.

Aujourd'hui, la mairie n'est pas « dans la boucle » des négociations car elle n'est pas propriétaire du Parc. Le maire est informé par le ministère de l'agriculture, le PSG n'a pas encore pris sa décision et tous les acteurs impliqués demandent de la sérénité dans ce dossier.

RAPPEL :

**ELECTIONS REGIONALES
Dimanche 6 et 13 décembre 2015,
de 8h00 à 20h00**

Sollicitation des habitants pour la tenue des bureaux de vote

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15
Prochain conseil prévu le vendredi 27 novembre 2015